

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 042812

ND:78119

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01857

Société :

Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NOR Aicha

Date de naissance : 01/01/1950

Adresse : 281 même

à Casablanca

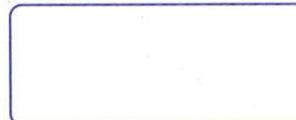
Douac

Tél. : 06 414 515 91 Total des frais engagés :

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Aicha NOR Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 25/05/2021

Signature de l'adhérent(e) :





9

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

PHARMACIE DE L'ADOU

13<sup>e</sup>, rue ABU ISKAK 41 Maroc 05 25 05 1

1

Date

Montant de la Facture

95/06/01

140,80

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Cœfficients

Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

AM	PC	IM	IV
----	----	----	----

Montant détaillé des Honoraires

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

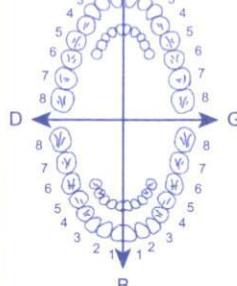
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

## O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT  
MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553



### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur M'BIRKOU M.

الدكتورة أمبيركو م. -

Homéopathie

الطب التجانسي

Hypnose Thérapeutique

العلاج المغناطيسي

Médecine Générale

الطب العام

71, Bis, Rue Abou Salt Andaloussi

71، مكرر زنقة أبوسلط الأندلسية

2ème Etage Maârif - Casablanca

الطابق الثاني المعارض - الدار البيضاء

Tél. : 05 22 25 95 40

الهاتف : 05 22 25 95 40

Aut. 5.375

SUR RENDEZ-VOUS

بالموعد

Casablanca, le ..... 25 MAI 2021 ..... الدار البيضاء، في

168.80

(49.60 x 3)

Time N.O.R

-> -Cure forte (3 lots)

Aïcha .

± A /

Semaine

+ 2 mois



Dr, M'BIRKOU M.  
Médecine Générale  
Homéopathie Hypnose Thérapeutique  
71, Bis Abou Salt Andaloussi  
Maârif Casablanca  
Tél 05 22 25 95 40

SMB



AMM N° : 24/16DMP/21/NNP  
108, Rue Pierre Pariet, Casablanca, Maroc  
Les laboratoires ERGO MAROC

ERGO MAROC

Importé par :

Vitamine D3  
Cholecalciferol 100 000 UI

# D-CURE® FORTE

3 ampoules buvables

PPV: 49,60 DH

LOT: 21A04

EXP: 01/2024

SMB



AMM N° : 24/16DMP/21/NNP  
108, Rue Pierre Pariet, Casablanca, Maroc  
Les laboratoires ERGO MAROC

ERGO MAROC

Importé par :

Vitamine D3  
Cholecalciferol 100 000 UI

# D-CURE® FORTE

3 ampoules buvables

PPV: 49,60 DH

LOT: 21A04

EXP: 01/2024

SMB



Ergo Maroc

Importé par :

AMM N° : 24/16DMP/21/NNP  
108, Rue Pierre Pariet, Casablanca, Maroc  
Les laboratoires ERGO MAROC

Vitamine D3

Cholecalciferol 100 000 UI

# D-CURE<sup>®</sup> FORTE

3 ampoules buvables

PPV: 49,60 DH

LOT: 21A04

EXP: 01/2024